

Mardi 3 septembre 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue à la salle du conseil au 4, rue du Couvent, le mardi 3 septembre à 19h00.

Sont présents : Mesdames les conseillères, Julie Nadeau et Marie-Josée Caron et Messieurs les conseillers, Gilles Beaulieu, Martin Landry, Bernard Fortin et Matthieu Gagné formant quorum.

Est aussi présente : Madame Roxanne Morin, greffière-trésorière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2024-09-184

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT la lecture du projet d'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Demande d'aide financière au fonds régions et ruralité – Volet 2 de la MRC de Kamouraska dans le cadre du projet de mise à niveau des installations sportives;
4. Décision concernant les réparations du bris majeur sur le tracteur Kubota;
5. Période de questions;
6. Fermeture de la séance extraordinaire.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Fortin

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2024-09-185

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 2 DE LA MRC DE KAMOURASKA DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS SPORTIVES

ATTENDU QUE la municipalité a droit à une aide financière non remboursable au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 de la MRC de Kamouraska;

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît que le projet va améliorer les milieux de vie;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit à l'intérieur du plan de développement de la municipalité;

ATTENDU QUE le projet s'arrime aux priorités d'intervention annuelles du FRR – Volet 2 de la MRC de Kamouraska

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la municipalité s'engage à investir dans le projet;

QUE la municipalité s'engage à investir financièrement la portion manquante de la levée de fonds du projet;

QUE la municipalité conviendra d'un budget d'entretien lié à la mise en place des équipements et infrastructures pour les années subséquentes du projet;

QUE la greffière-trésorière adjointe et le maire soient autorisés à présenter la demande d'aide financière et à signer la convention d'aide financière à intervenir avec la MRC de Kamouraska et tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

2024-09-186

DÉCISION CONCERNANT LES RÉPARATIONS DU BRIS MAJEUR SUR LE TRACTEUR KUBOTA

ATTENDU QUE le tracteur Kubota a eu un bris majeur et que le garage N. Thiboutot Inc. est venu le chercher pour faire une évaluation;

ATTENDU QUE le garage N. Thiboutot Inc. a remis une soumission pour les réparations et main d'œuvre au montant de 8 951,43 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE le tracteur Kubota est nécessaire pour les travaux de voirie et de déneigement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska approuve la soumission au montant de 8 951,43 \$, plus taxes pour les travaux de réparations.

2024-09-187

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question.

2024-09-188

FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu

et résolu à l'unanimité des membres présents la clôture et la levée de la séance à 19 h 15.

Gilles Plourde,
Maire

Roxanne Morin,
Greffière-trésorière adjointe

« Je, Gilles Plourde, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Gilles Plourde,
Maire